

Qui était **Charles Levavasseur** ?

Né le 31 mars 1804 à Rouen (Seine-Inférieure) ; *Député de 1842 à 1848, représentant en 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857.*

Armateur, assureur de navires, patron de grosses filatures au Houlme, et à Pont-Saint-Pierre dans l'Eure, Charles LEVAVASSEUR était le descendant d'une famille d'armateur qui avait fait fortune dans le commerce triangulaire sous l'ancien régime. Fils de Jacques LEVAVASSEUR (voir les troubles du Houlme, 1825), et frère de James LEVAVASSEUR, administrateur de la Banque de France !

Charles LEVAVASSEUR fut élu député pour la première fois, le 12 novembre 1842, dans la circonscription de Dieppe, dans une triangulaire, à la suite de la mort de Bérigny, le député local. Il siégea dans les rangs de la gauche dynastique, où il se spécialisa dans les questions relatives à la marine marchande.

Dès cette époque il se heurte à Victor SCHÆLCHER sur les questions de l'esclavage.

Il fut réélu en 1846, dans la circonscription de Rouen, puis de nouveau à Rouen en 1848. Il fut membre du parti conservateur. Réélu en 1849, il appartint à la majorité monarchiste et catholique. Rallié au coup d'État du 2 décembre 1851, il fut élu comme candidat du gouvernement en 1852, et s'associa au rétablissement de l'Empire.

Charles LEVAVASSEUR a publié des brochures sur la question des sucres (1837), la question coloniale (1839), la race noire (1841), etc. avant son élection à Dieppe.

Je cite : « *L'exploitation de l'homme par l'homme, du noir par le blanc, paraît un privilège trop lucratif et en même temps trop conforme à l'orgueil de celui qui l'exerce, pour qu'on puisse s'en dessaisir sans y être contraint.* » Charles Levavasseur, *L'esclavage de la race noire aux colonies françaises*, 1840, p 12.

Autre citation : « *Si aujourd'hui je croyais entrevoir, comme M. de Tocqueville, que la race blanche, celle qui a porté dans son sein la civilisation et les lumières, fût appelée à succomber dans les Antilles, par l'affranchissement des noirs, je me prononcerais pour le maintien de l'esclavage.* » Charles Levavasseur, *L'esclavage de la race noire aux colonies françaises*, 1840, p 118

Il y a des choses assez savoureuses à lire dans ces brochures, où Charles LEVAVASSEUR explique que l'esclavage est préférable au salariat, car les vieux esclaves seraient protégés et soutenus jusqu'à leur morts par leurs humanistes propriétaires, alors que les salariés, n'ayant pas de retraite, se retrouvent dans la mendicité dès qu'ils ne peuvent plus travailler.

Victor Schoelcher parle de Charles Levavasseur, dans son « *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années* » !

Extrait d'un discours qu'il prononça dans la Séance du 30 mai (1844) de la chambre des députés. (*Il s'agissait d'une loi visant à l'Humanisation de l'esclavage ; ce n'est que plus tard, comprenant que l'humanisation était une impasse, que Victor Schœlcher se résoudra à l'abolition.*)

« *M. LEVAVASSEUR s'était fait inscrire d'avance pour parler contre le projet, a déclaré d'abord qu'il n'était pas ennemi de l'abolition de l'esclavage.*

C'est l'exorde ordinaire de tous les défenseurs de la servitude; car malheureusement la servitude trouve encore quelques soutiens.

Ils craignent d'exciter trop de réprobation, et ils ne manquent jamais de commencer leurs discours contre l'affranchissement par une protestation en sa faveur, hommage rendu à la conscience universelle qui a horreur de l'institution servile.

M. LEVAVASSEUR donc, après avoir dit qu'il voulait la liberté des nègres, mais qu'il la voulait sage et féconde, a combattu le projet, c'est-à-dire, a voté le maintien pur et simple de l'esclavage indéfini des nègres, parce que selon lui la loi nouvelle désorganise le travail forcé avant d'avoir organisé le travail libre.

M. LEVAVASSEUR déclare que la loi inquiéterait les capitaux; il désire que les nègres restent esclaves, afin de ne point troubler la quiétude de l'argent, et il propose d'attendre, pour émanciper, que les essais de transformation industrielle que l'on tente à cette heure dans nos îles aient eu plein succès. »

Compléments sur Charles Levavasseur :

Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 7e sur 19, avec 133 675 voix, il siégea à droite, fut du comité extra-parlementaire de « la rue de Poitiers », appartient, dans l'Assemblée, au comité de l'Algérie, et vota :

- pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps,
- pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière,
- contre le droit au travail,
- pour les crédits de l'expédition de Rome,
- contre l'amnistie, etc.

Il prit la parole, le 8 septembre 1848, pour combattre toute espèce de fixation d'un nombre réglementaire d'heures de travail pour les ouvriers.

réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 5e sur 16, par 93100 voix (140,223 votants, 213,301 inscrits) il appartient à la majorité monarchiste et catholique avec laquelle il opina :

- pour l'expédition de Rome,
- pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement,
- pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, etc

Gilles Pichavant